

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 27 avril 2026</p> <p>Date de convocation 20 avril 2026</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 22</p> <p>Pouvoirs 02</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Danyla GUY, Fouad REOUINI, Elisabeth METRAL-SYORD</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGULT, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES</p> <p><u>Absents</u>: Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Albert NANIYOULA</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.39 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS A L'UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE NORMANDIE (URCFN)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands, aussi la Région Normandie a chargé les Collectivités Forestières de Normandie de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois, dans chaque collectivité.

Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils avisés, grâce à l'accompagnement des Collectivités Forestières de Normandie, l' élu désigné deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Monsieur le Maire précise que la désignation des membres a lieu par vote à main levée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le courrier reçu en date du 16 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

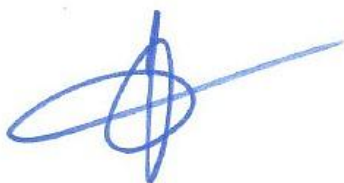
DECIDE

- **DE DESIGNER Anne-Sophie DE BESSES, comme élue référente Forêt-Bois.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET